



Information sur la facture
administration médical
No tél. : +32 16 34 74 00
fax : +32 16 34 74 05
medische.administratie@uzleuven.be



Cb1L9-5594/5806-1/3-1065250012-51867-19519

GRIMARD FRANCOISE
RUE DES QUAIRELLES(WAL) 19
5650 WALCOURT



Facture mutualité
mutualité : 134000
date de la facture: 22 04 2022
no d'inscription du patient: 54052905055 CG 130/130

Identification du patient
GRIMARD FRANCOISE
période de facturation : du 10 03 2022 au 10 03 2022
no du dossier : 088100177
no ead : 88100177

FACTURE pour des soins ambulatoires à l'hôpital - période de facturation du 10 03 2022 au 10 03 2022

référence facture : 20220403/223442043117/088100177
date d'envoi : 04 05 2022

Madame, Monsieur

Nous vous envoyons la facture pour le traitement dans notre hôpital.

Nos factures sont payables dans les trente jours après l'envoi de la facture. En l'absence d'un paiement à temps, après une première sommation, des intérêts de retard seront dus sur la base des taux d'intérêt légaux. Dans le cas d'une première sommation adressée par l'hôpital, un montant supplémentaire de 5 euros est dû à titre de frais administratifs. Ensuite, s'il n'y a toujours pas de paiement, le dossier est transmis immédiatement en vue du recouvrement à un huissier. A cet effet, cette facture et vos coordonnées (e-mail, numéro de téléphone ou de portable, etc.) seront transmises à cet huissier. Si une mise en demeure en recommandé par huissier de justice ou une procédure judiciaire s'avère nécessaire pour obtenir le paiement, une indemnité forfaitaire supplémentaire de 10 % du montant de la facture sera portée en compte, avec un minimum de 40 EUR. En cas de procédure judiciaire, seuls les tribunaux de Louvain sont compétents, en application de l'article 624, 2° du Code judiciaire. Dans le cas où l'hôpital ne respecte pas ses obligations contractuelles, le patient a droit à une indemnité forfaitaire supplémentaire de 10 % du montant de la facture, avec un minimum de 40 EUR.

En cas de contestation de la facture, nous vous invitons à adresser votre plainte par écrit dans les huit jours qui suivent la réception de la facture à :
Medische Administratie, Herestraat 49, 3000 Leuven.

La facture est établie sous réserve de toutes les frais et/ou prestations qui n'ont pas encore été facturés.
Vous pouvez contacter votre mutualité pour les questions concernant les corrections sociales.

Les demandes pour des duplicata des factures seront portées en compte.

Veillez faire les copies nécessaires vous-même ou vous pouvez imprimer vos factures via www.mynexuzhealth.be.

UZ Herestraat 49 www.uzleuven.be
Leuven B - 3000 Leuven tel. +32 16 33 22 11

Handtekening(en)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT

03

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst	Bedrag	EUR	CENT
<input type="text"/>	<input type="text"/>	8	68
Rekening opdrachtgever (IBAN)	<input type="text"/>		
Naam en adres opdrachtgever	P. 06/05		
Rekening begunstigde (IBAN)	B E 4 3 4 3 2 0 0 1 7 2 2 1 0 1		
BIC begunstigde	K R E D B E B B		
Naam en adres begunstigde	U Z L e u v e n H e r e s t r a a t , 4 9 3 0 0 0 L E U V E N		
Mededeling	+ + + 2 2 3 / 4 4 2 0 / 4 3 1 1 7 + + +		

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Vous pouvez consulter et imprimer vos factures online. Surfez à www.mynexuzhealth.be pour plus d'informations.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables							
Honoraires partiellement à charge de la mutualité							
Michaux, Lucienne							
Prescripteur Graux, Carlos							
études génétiques							
	C	10/03/22	565095	1	301,28	8,68	
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					301,28	8,68	

TOTAUX		A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
TOTAL		301,28	8,68	

Restant à payer	8,68
-----------------	-------------

À verser sur le compte de l'hôpital : BE43432001722101	8,68
--	-------------

(1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.

Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.

Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.

(3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus également, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).

(4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.

(9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant

Godinne

Avenue Docteur G. Thérasse, 1
5530 Yvoir - Belgique
www.chuucnamur.be

FACTURATION

Direction administrative
et financière



Cb-W1-L9

Exp. CHU UCL Namur, Site Godinne, av. Docteur G. Thérasse 1, 85530 Yvoir

GRIMARD, FRANCOISE
RUE DES QUAIRES(WAL) 19
5650 WALCOURT

U7937P011968-113-014874

Yvoir, le 26/04/2022

Concerne : votre facture n° 224825869

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, votre facture établie conformément au format imposé par la législation. Les conditions et modalités de paiement sont reprises au verso de ce courrier.

Nous vous invitons à utiliser les informations du bulletin de virement ci-dessous en prenant soin de mentionner la même communication structurée pour assurer l'attribution du paiement au patient concerné.

Nous vous remercions pour votre confiance, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Une question ?

SUR LE CONTENU DE VOTRE FACTURE

+32 (0)81 42 26 70
facturation.g@chuucnamur.uclouvain.be
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

SUR LE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE

+32 (0)81 42 26 11
compta.g-chu@uclouvain.be
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h



Handtekening(en)
Signature(s)
Unterschrift(en)

**OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGS-AUFTRAG**

By invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Si complète à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case
Beim Ausfüllen mit der Hand ein HAUPTBUCHSTABE oder Zahl in schwarz (oder blau) pro Feld

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewünschtes Ausführungsdatum in der Zukunft

Bedrag / Montant / Betrag EUR CENT

8 0 , 3 0

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)
Konto des Auftraggebers (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre
Name und Adresse des Auftraggebers
**GRIMARD, FRANCOISE
RUE DES QUAIRES(WAL) 19
5650 WALCOURT**

P.06/05

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)
Konto des Begünstigten (IBAN)

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire
BIC Begünstigten

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire
Name und Adresse des Begünstigten
**CHU UCL NAMUR SITE GODINNE
AVENUE DOCTEUR G. THERASSE, 1
5530 YVOIR**

Mededeling
Communication
Mitteilung

+ + + 7 2 2 / 4 8 2 5 / 8 6 9 8 9 + + +

Conditions générales de facturation du CHU UCL Namur

Article 1 - Toute facture est payable dans un délai de 30 jours après sa réception par le patient.

Article 2 - Toute facture non payée à l'échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt au taux de 8 % l'an. En outre, par le seul fait du non-paiement d'une facture à son échéance, le montant de celle-ci sera automatiquement, sans mise en demeure et sans devoir recourir à une procédure judiciaire préalable, majoré d'une indemnité contractuelle de 15 % avec un minimum de 40€.

Des frais administratifs de 5€ seront facturés à l'envoi de la 1^{ère} lettre de rappel pour facture(s) impayée(s).

Article 3 - En cas de factures restant impayées malgré l'envoi de rappel, le CHU UCL Namur se réserve le droit de recourir aux services d'un ou de plusieurs prestataires spécialisés en recouvrement de créances.

Article 4 - Pour répondre au prescrit de l'article VI.83, 17° du Code de droit économique, si un retard dans le remboursement d'une somme due et non contestée par le CHU UCL Namur est imputable à la faute de ce dernier, le patient adressera au Service Comptabilité Patients du CHU UCL Namur une lettre recommandée le mettant en demeure de remplir ses obligations dans les 20 jours. A défaut d'obtenir satisfaction endéans ce délai, le patient aura droit à une indemnité forfaitaire, égale à 15 % des sommes dues, avec un minimum de 40€.

Article 5 - Toute contestation au sujet du montant d'une facture non payée doit, sous peine d'être écartée, être adressée par écrit (courrier postal ou email) au Service Facturation endéans les 8 jours de sa réception.

Article 6 - En cas de litige, seuls les tribunaux de Dinant et de Namur sont compétents.

Article 7 - Les données à caractère personnel relatives à la facturation (noms, adresse, numéros de téléphone, adresses email, données de facturation : numéro de patient, factures, montants, paiements) sont traitées conformément au Règlement Général de Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE) par le CHU UCL Namur (responsable de traitement). Elles sont traitées pour établir la facture, l'adresser au patient et veiller à son paiement, dans la mesure nécessaire à la gestion des services de soins de santé qui auront été dispensés au patient par le CHU UCL Namur.

Les données à caractère personnel relatives à la facturation sont gérées par les membres du personnel du CHU UCL Namur habilités pour ce faire et peuvent, le cas échéant, être transmises à une société de recouvrement amiable de dettes auprès des consommateurs, à un avocat ou à un huissier (sous-traitants). Dans cette hypothèse, les données à caractère personnel peuvent être traitées par un sous-traitant dans un centre de contact situé hors de l'Union Européenne (UE). Dans ce cas, le sous-traitant a pris les mesures contractuelles appropriées pour s'assurer du niveau de protection suffisant de traitement des données à caractère personnel hors de l'UE.

Une copie de ces mesures contractuelles entre sous-traitants peut être obtenue via le Délégué à la Protection des Données du CHU UCL Namur (email : dpo-chu@uclouvain.be).

Les données sont conservées selon les délais de conservation et de prescription légales.

Le patient peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données du CHU UCL Namur (email : dpo-chu@uclouvain.be) pour toute question ou pour exercer ses droits (droits d'accès, de rectification, le cas échéant, droit à l'effacement, à l'opposition, à la limitation et à la portabilité). Le patient peut également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (www.autoriteprotectiondonnees.be).

Changement d'adresse - Le patient est tenu de prévenir le CHU UCL Namur de chaque changement de domicile, en prenant contact avec le service Facturation. A défaut, les frais afférents à la recherche de sa nouvelle adresse pourront lui être facturés.

Identification de l'hôpital
 CHU UCL NAMUR
 SITE GODINNE

Patient : GRIMARD, FRANCOISE
 RUE DES QUAIRES(WAL) 19
 5650 WALCOURT

AVENUE DOCTEUR G. THERASSE, 1
 5530 YVOIR
 Numéro I.N.A.M.I. : 7/10039/01/000
 Numéro BCE : 0641733885
 Téléphone : 081/42.26.70

GRIMARD, FRANCOISE

Numéro de facture : 224825869
 Date de facture : 31/03/2022
 Date d'envoi : 26/04/2022
 Numéro de dossier : 0001631734

RUE DES QUAIRES(WAL) 19
 5650 WALCOURT

Date de naissance : 29/05/1954
 Mutualité : 134/54052905055 (130/130)
 Soins du : 1/03/2022
 au : 24/03/2022

Communication:

Toutes les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir d'autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						106,38		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
Demandé par : GRAUX, CARLOS FONTEYN, NATHALIE PRESTATIONS TECHNIQUES MEDICALES	C	0301157625	10/03/22	593110	1	22,50	15,67	
GRAUX, CARLOS MEDECINE INTERNE	NC	0301157625	10/03/22	355692	1	42,11	7,42	
SELDRUM, STEPHANIE	C	0301146339	1/03/22	475532	1	26,59	4,69	
THONON, HENRI IMAGERIE MEDICALE	C	0301175893	24/03/22	475075	1	15,56	2,74	
Demandé par : DELCOURT, CAROLINE FALTICEANU ISAR, ANA-ANDREEA CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS	C	0301175893	24/03/22	452712	1	13,79	1,87	
GRAUX, CARLOS MEDECINE D URGENCE	NC	0301157625	10/03/22	102336	1	51,20	12,00	
THONON, HENRI	C	0301175893	24/03/22	590553	1	22,56	21,81	
Honoraires entièrement à charge du patient								
Demandé par : GRAUX, CARLOS FONTEYN, NATHALIE DETECTION D ANTICORPS CONTRE LE VIRUS	C	0301157625	10/03/22	097288	1		9,60	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						300,69	75,80	0,00

U7937P011968-113-0000-122

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
	Admission	Date	Code	Nbre				
2.1. Médicaments								
Médicaments remboursables								
Montant médicaments en partie à charge du patient								
DOBUTREX MY 250 MG/20 ML AMP	0301146339	1/03/22	0732255	1		3,09	1,22	
GLUCOSE 5% 500 ML VIAFLO	0301146339	1/03/22	0740993	1		1,63	0,54	
Médicaments non remboursables								
XYLOCAINE 2% 20 ML FL	0301157625	10/03/22	0137562	20			2,74	
Sous-total 2 - Pharmacie						4,72	4,50	0,00
TOTAUX						305,41	80,30	0,00
TOTAL à payer par le patient								80,30
Solde à payer par le patient au compte :						BE67 0012 9248 5287 BIC : GEBABEBB		80,30
						AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE		+++722/4825/86989+++

- (1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
 Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
 Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.